

“ Qu'en même temps que les habitants de cette colonie attendent avec anxiété le résultat de l'avis qui a été donné à Sa Majesté de retirer la protection dont ils ont joui jusqu'ici dans leurs transactions générales avec la mère-patrie, cette nouvelle mesure aurait l'effet de forcer les sujets canadiens de faire le commerce avec les Américains sur les marchés respectifs des deux pays, avec un désavantage de 20 pour cent ;

“ Que ce fait ne manquerait pas de faire naître, chez les habitants de la colonie en général, la pensée que le gouvernement impérial a placé les Américains, peuple étranger, sur un pied plus favorable qu'eux-mêmes, en opposition à la volonté expresse de la législature provinciale ; impression néanmoins que cette Chambre supplie instamment les Conseils de Sa Majesté de faire disparaître, en ayant égard aux vœux et aux désirs des loyaux habitants de cette colonie, tels qu'exprimés par leurs représentants en parlement ;

“ Que les représentants des sujets canadiens de Sa Majesté prennent, en conséquence, la liberté de supplier humblement Sa Majesté de refuser sa sanction royale à tout avis qui pourrait être donné à Sa Majesté à l'effet de sanctionner des modifications à l'acte des douanes canadiennes, passé durant la dernière session du parlement provincial, autres que les amendements faits à la suggestion du gouvernement de Sa Majesté durant la présente session. ”

La minorité se composait de MM. l'inspecteur général Cayley, le procureur général Draper, le procureur général Smith, le secrétaire provincial Daly, le président du Conseil Viger, et de MM. de Bleury, Jessup et Petrie. M. le solliciteur général Taschereau préféra encourir tous les risques d'une collision avec ses collègues de l'administration que de voter contre la résolution.

Il y eut, à plusieurs reprises, durant la session, des protestations contre un mode de législation trop employé et qui avait certainement des inconvénients : en effet, parmi le nombre considérable de projets de loi introduits, la plupart avaient pour objet de révoquer ou d'amender des lois passées dans les sessions précédentes. Cependant, à mesure que la belle saison approchait, les débats devenaient moins longs et moins fréquents. Les membres évidemment avaient hâte de retourner dans leurs foyers. Enfin, le 9 juin, lord Cathcart vint en personne clore la session après avoir donné